



Conseil "AGRICULTURE ET PÊCHE"

22 octobre 2015 à Luxembourg

Lors de sa session, le Conseil examinera des questions relatives à l'agriculture et à la pêche; il entamera ses travaux à 10 heures le jeudi 22 octobre 2015. Le Conseil sera présidé par M. Fernand Etgen, ministre de l'agriculture, de la viticulture et de la protection des consommateurs du Luxembourg.

*En ce qui concerne la pêche, les ministres s'efforceront de parvenir à un accord politique sur **les possibilités de pêche applicables à certains stocks halieutiques de la mer Baltique en 2016**. Ils procéderont ensuite à un échange de vues sur les **consultations annuelles entre l'UE et la Norvège**.*

*Pour ce qui est de l'agriculture, les ministres débattront de la **contribution de l'agriculture à l'atténuation du changement climatique**.*

*Enfin, le Conseil recevra des informations sur une réunion ministérielle consacrée à la **résistance aux antibiotiques**, une réunion du groupe de Visegrad sur les **marchés agricoles**, le **verdissement de la protection phytosanitaire**, des dispositions relatives aux **aliments destinés à une alimentation particulière** et une conférence consacrée à une **agriculture sans OGM**.*

*La présidence invitera les ministres à un déjeuner sur le thème de "**l'impact d'une récente décision de l'Office européen des brevets (OEB) sur le régime des droits d'obtention végétale**".*

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 18 h 45).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

PÊCHE

Possibilités de pêche en mer Baltique pour 2016

Les ministres s'efforceront de parvenir à un accord politique sur les possibilités de pêche applicables à certains stocks halieutiques de la mer Baltique en 2016 (doc. [11675/15](#)).

La proposition de la Commission vise à fixer, pour 2016, les quantités maximales de poissons (totaux admissibles des captures (TAC) et quotas) pour les stocks halieutiques de la mer Baltique présentant la plus grande importance commerciale.

Les mesures proposées ont été établies compte tenu des avis scientifiques disponibles et, en particulier, des rapports établis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM).

L'obligation de débarquement pour les stocks capturés dans certaines pêcheries est applicable depuis le 1^{er} janvier 2015. Dans la mer Baltique, ces pêcheries couvrent des stocks relevant des TAC et des quotas visés dans le règlement, à savoir: les petites pêcheries pélagiques (stocks de hareng et de sprat), les pêcheries de saumon (stocks de saumon), ainsi que les pêcheries de cabillaud (stocks de cabillaud), l'espèce définissant la pêcherie. Les captures d'espèces qui ne définissent pas la pêcherie mais sont couvertes par des TAC, c'est-à-dire la plie, seront couvertes par l'obligation de débarquement en mer Baltique à compter du 1^{er} janvier 2017. Les cinq stocks pélagiques (quatre stocks de hareng et un stock de sprat) et le stock occidental de cabillaud de la mer Baltique doivent être exploités au niveau correspondant au rendement maximal durable (RMD) en 2016. Les TAC proposés équivalent par conséquent à la mortalité par pêche correspondant au RMD.

Les États membres devraient disposer des possibilités de pêche en mer Baltique pour 2016 à compter du 1^{er} janvier prochain.

Aux termes de l'article 43, paragraphe 3, du traité de Lisbonne, il incombe au Conseil d'adopter les mesures relatives à la fixation et à la répartition des possibilités de pêche dans le cadre de la politique commune de la pêche. La participation du Parlement européen et l'avis du Comité économique et social ne sont donc pas requis.

EU/Norvège: consultations annuelles pour 2016

Le Conseil procédera à un échange de vues sur les consultations annuelles prévues entre l'UE et la Norvège dans le cadre de leur accord bilatéral sur la pêche. La première série de consultations se déroulera du 16 au 20 novembre 2015 à Copenhague (Danemark) et la deuxième série du 30 novembre au 4 décembre 2015 à Bergen (Norvège).

Lors de cet échange de vues, la présidence souhaiterait que les États membres se concentrent sur les questions suivantes:

- Quelle approche l'UE devrait-elle adopter concernant les principaux stocks communs gérés conjointement en mer du Nord et dans le Skagerrak ?
- Quelle doit être la marche à suivre lors des consultations et quels autres stocks susceptibles d'intéresser la Norvège pourraient-ils être recensés et utilisés dans le cadre de l'échange réciproque de quotas avec ce pays ?

Cette année, les consultations porteront sur les grandes questions suivantes:

- les modalités détaillées de la gestion des sept stocks de poisson gérés conjointement en mer du Nord (cabillaud, églefin, plie, merlan, hareng, maquereau et lieu noir) et dans le Skagerrak (cabillaud, églefin, merlan, plie, crevette, hareng et sprat), qui comprennent notamment l'établissement de TAC et de quotas pour chacune des parties, conformément aux plans de gestion à long terme et aux accords de partage conclus;
- d'éventuels ajustements des plans de gestion à long terme pour les stocks d'églefin et de hareng de la mer du Nord pour tenir compte des nouveaux avis du CIEM; et
- l'échange réciproque de possibilités de pêche, afin, entre autres, de permettre la poursuite de plusieurs pêcheries importantes pour les pêcheurs des deux parties, y compris des possibilités de pêche pour le cabillaud arcto-norvégien dans les eaux norvégiennes, ainsi que d'autres mesures concernant les pêches présentant un intérêt commun.

L'accord bilatéral sur la pêche signé en 1980 par la Communauté européenne et la Norvège concerne les stocks communs en mer du Nord, certains d'entre eux étant gérés conjointement, d'autres non. Pour les stocks communs gérés conjointement, des TAC annuels sont fixés conjointement par l'UE et la Norvège. Il existe des plans de gestion conjointe à long terme pour le cabillaud, l'églefin, le hareng et le lieu noir, ainsi que des principes de base concernant un plan de gestion à long terme pour la plie. Un accord décennal avec la Norvège sur le maquereau a été conclu en janvier 2010, prévoyant un accès mutuel à la mer du Nord. Cet accord est subordonné à un accord global bilatéral satisfaisant. L'échange réciproque de quotas doit s'équilibrer sur l'ensemble de l'accord.

AGRICULTURE

Agriculture et climat

Les ministres auront un échange de vues sur la contribution de l'agriculture au changement climatique, sur la base d'un document établi par la présidence (doc. [12693/15](#)). Ce débat s'inscrit dans la perspective de la conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) qui aura lieu à Paris, du 30 novembre au 11 décembre prochains.

L'agriculture a un impact sur le changement climatique: c'est à la fois une source de gaz à effet de serre (GES) et un puits, notamment grâce au stockage de carbone dans la fraction organique des sols et dans la biomasse. À l'inverse, le changement climatique a lui aussi un impact sur l'agriculture, qui doit s'adapter aux nouvelles conditions climatiques: étés plus secs, hivers plus doux et pluvieux, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes ayant un impact important sur l'érosion des sols, et, indirectement, augmentation de la teneur en CO₂ de l'atmosphère favorisant la photosynthèse. Ces liens étroits entre agriculture et changement climatique peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et la biodiversité, ainsi que sur la sécurité alimentaire.

Comment l'agriculture peut-elle contribuer à l'atténuation du changement climatique? Dans ce contexte, le secteur agricole pourrait être un acteur clé pour ce qui est de réduire, directement ou indirectement, les émissions de GES, par exemple en contribuant à atténuer les émissions provenant du secteur des déchets grâce à la biométhanisation des déchets organiques. L'effet peut aussi être amplifié par l'usage de cultures fixatrices d'azote. La contribution de la recherche à cet égard est essentielle; ainsi, plusieurs programmes de recherche ont pour principal objet les échanges gazeux entre les systèmes agricoles et l'atmosphère.

Pour rendre son agriculture plus propre, l'Europe devra s'attaquer aux principales sources des émissions de GES du secteur, en particulier celles liées à la production animale. En produisant de la biomasse destinée à la production d'énergie et de biomatériaux, l'agriculture a aussi un rôle important à jouer dans la transition de l'économie actuelle basée sur les énergies fossiles vers une économie circulaire verte. À cet égard, le transfert des connaissances de la recherche vers la pratique agricole dans le but de favoriser l'innovation paraît essentiel. Quoi qu'il en soit, les agriculteurs devraient être activement associés aux actions visant l'atténuation des émissions de GES, par exemple l'optimisation de l'alimentation animale ou l'usage durable de biens produits sur l'exploitation.

Afin de structurer l'échange de vues, la présidence invitera les États membres à réfléchir notamment aux questions suivantes:

1. Aujourd'hui, l'agriculture met en œuvre un certain nombre d'instruments destinés à atténuer les effets du changement climatique. À quelles mesures existantes devrait-on, selon vous, donner la priorité afin de répondre de façon efficace au changement climatique? Existe-il de nouvelles mesures qui devraient être mises en œuvre en priorité?
2. Comment pourrait-on améliorer le lien entre sciences et pratiques agricoles au niveau de l'UE, y compris les différentes étapes du transfert de connaissances, afin de relever les défis posés par le changement climatique dans le secteur agricole?

DIVERS

Une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable

La délégation des Pays-Bas tiendra les ministres informés d'une initiative visant à accélérer le passage à une protection phytosanitaire compatible avec le développement durable (doc. [12769/15](#)).

Cette initiative a pour but de promouvoir un plus large éventail de mesures et de substances autorisées plus respectueuses de l'environnement, notamment, à titre de substitution, des méthodes et techniques phytosanitaires présentant moins de risques, des substances de base ainsi que des substances et des produits à faible risque. Après avoir présenté cette initiative au Conseil en juillet dernier, les Pays-Bas proposent à présent la constitution d'un groupe d'experts réunissant tous les États membres intéressés, chargé d'étudier plus en détail les actions à court et à long terme qui pourraient contribuer à rendre plus "verte" la panoplie d'outils dont disposent les exploitants agricoles en matière phytosanitaire.

Nutrition spécialisée

Les ministres recevront des informations de la délégation française concernant la poursuite des travaux législatifs relatifs aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière ("PARNUTs" pour "particular nutritional uses") (doc. [12735/15](#)).

La législation en vigueur sur ces denrées prévoyait la publication, cet été, de deux rapports sur les boissons à base de lait et les produits similaires destinés aux enfants en bas âge et sur les denrées alimentaires destinées aux sportifs. Étant donné que les conclusions de ces rapports ont pour finalité de fournir des orientations en vue de la mise à jour du cadre réglementaire applicable à ces produits, la France demande que ces rapports soient publiés afin d'assurer la poursuite des travaux législatifs sur les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière.

Réunion des ministres de la santé du G7 - Résistance aux antibiotiques

Le Conseil sera informé par la délégation allemande des résultats d'une réunion des ministres de la santé du G7 qui s'est déroulée les 8 et 9 octobre 2015 à Berlin (Allemagne) (doc. [12933/15](#)).

À l'ordre du jour de cette réunion figurait un point relatif à la résistance aux antibiotiques.

L'Allemagne a profité de l'occasion pour souligner la nécessité d'établir des mesures dans le secteur de l'agriculture et de la médecine vétérinaire afin d'assurer une utilisation responsable des antibiotiques et elle a exposé en détail l'expérience qu'elle avait engrangée en s'efforçant de réduire le plus possible l'administration d'antibiotiques aux animaux d'élevage.

Réunion du groupe de Visegrad et d'autres pays - Marchés agricoles

La délégation tchèque communiquera au Conseil les principales conclusions de la réunion des pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, Slovaquie et République tchèque) plus la Bulgarie, l'Autriche, la Roumanie et la Slovaquie (V4+4), qui s'est tenue le 26 août 2015 à České Budějovice (République tchèque) (doc. [12914/15](#)).

Les travaux des ministres de l'agriculture de ces pays ont porté principalement sur les difficultés que rencontrent actuellement les marchés agricoles, en particulier celui des produits laitiers. Les ministres ont également parlé de la distribution de lait dans les écoles, des fraudes dans la chaîne alimentaire et des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire.

Conférence ministérielle - Une agriculture sans OGM en Europe

Les ministres seront informés par la délégation slovène des résultats d'une conférence ministérielle sur le thème "Comment maintenir une agriculture sans OGM en Europe" qui s'est déroulée le 21 août 2015 à Ptuj (Slovénie) (doc. [12600/1/15 REV 1](#)).

Des ministres et des représentants de plusieurs pays (Autriche, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Allemagne, Hongrie, Italie, Kosovo, Lituanie, Luxembourg, ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Serbie et Slovaquie) ont eu un échange de vues sur la question de savoir si le maintien d'une agriculture sans OGM constitue un défi sur le plan de la compétitivité, mais aussi une opportunité à saisir pour l'agriculture européenne, ainsi que sur les mesures qu'il convient d'adopter à cet égard. La conférence s'est conclue par l'adoption, par la plupart des participants, d'une déclaration commune fixant des orientations et formulant des propositions d'action spécifiques en vue de contribuer au développement d'un modèle d'agriculture sans OGM.
